



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 05 JUILLET 2023 À 19H00

présents : 21
représentés : 02
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
29 juin 2023

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian
LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre QUIBEL, Franck
DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo
BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain
RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers
municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Enzo BOTOLATO

**DÉLIBÉRATION N° 057 07 2023 – URBANISME - PROJET AIRE 2 ZI DU BEC – CESSION
PARCELLES N°AA 42 p**

Présentation par Christian LAPEYRE.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 29 juin 2023.

Dans le cadre de AIRE 2 (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre) lancé en juillet 2019 par la Fabrique de Bordeaux Métropole et visant à renouveler et développer des lieux de travail accessibles aux petites entreprises et de qualité, le groupe RÉALITÉS est sorti lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la parcelle communale cadastrée AA 42 et située rue Jeanne Bouny, au bec d'Ambès.

Depuis cette parcelle a fait l'objet d'une division et le groupe RÉALITÉS a déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage professionnel, doté de 8 cellules complètement modulables d'une surface totale de 2174 m².

Le projet tient compte de la nature des lieux et s'intègre harmonieusement au paysage industriel. Il répond aux besoins des entreprises qui se développent et cherchent à s'implanter sur le territoire de l'agglomération, apportant des offres foncières et immobilières répondant à leurs nouvelles aspirations et accessibles financièrement.

La Commune, au vu du projet, s'était engagée à céder la parcelle au promoteur pour un prix de 50 002 € HT (soit 60 002,40 € TTC, 23 € / m² SDP – Surface de Plancher).

Ainsi, il est proposé aujourd'hui de céder le terrain au groupe RÉALITÉS dans les conditions décrites ci-après :

- Clause d'agrément des preneurs
- Maîtrise des prix pendant 10 ans
- Caducité de la promesse de vente si non réalisation du projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte définitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré le 05 juillet 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

A circular official stamp of the Municipality of Marie-Dauphine is visible. The stamp contains the text "MARIE DAUPHINE" at the top and "3380" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.